



Arrêté temporaire n°23-AT-0433
Portant réglementation du stationnement

AVENUE DE VERDUN

Objet : Soirée
Musicale

interdiction de
stationnement

Le 11 août 2023

Le Maire de la ville d'Aix-les-Bains,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

Vu le Code de la route et notamment l'article R. 417-10

Vu l'article R.610-5 du Code Pénal

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription

Considérant la demande du restaurant Ô Terreaux représenté par Monsieur DELACOTTE

Considérant que l'organisation de rend nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 10/07/2023 au 12/07/2023 AVENUE DE VERDUN

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le 11/08/2023 de 14h00 à 23h30, le stationnement des véhicules est interdit sur 3 emplacements, AVENUE DE VERDUN, deux face au magasin Ampère et une face au magasin Captive. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

ARTICLE 2 :

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par les Services Techniques de la Ville.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont la copie sera envoyée au **Directeur de Cabinet et au Directeur de la Sécurité et de la Tranquillité Publique.**

ARTICLE 4 :

Destinataires :

- O TERREAUX
- Monsieur le Commandant de Police
- Monsieur le Chef du centre de secours d'Aix-les-Bains
- M. le Directeur du Centre Hospitalier Métropole Savoie - site d'Aix-les-Bains
- ONDEA - Compagnie des transports du Lac du Bourget
- Le service voirie signalisation
- M le Chef de la Police Municipale

Police municipale
4 rue Jean Monard
73100 AIX-LES-BAINS
Tél : 04.79.35.38.36
Mail :
police@aixlesbains.fr

Arrêté N° 23-AT-0433
1/2

Aix-les-Bains, le 31/07/2023



Le Maire d'Aix-les-Bains
Renaud BERETTI
Pour le maire absent
Nicolas VAIRYO
Adjoint au maire

Arrêté N° 23-AT-0433
2/2